

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Convention de
partenariat Bamboo
Production**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
23

Suffrages exprimés :
27

Le Conseil a été
convoqué le :
23 septembre 2025

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 30 septembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ**
(29 SEPTEMBRE 2025)

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, PETIT Jean-Pierre, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc; MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent; RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien ; GARLET Teddy.

Rapporteur : Madame le Maire

EXPOSE

La société BAMBOO a sollicité, par un courrier du 1^{er} septembre 2025 une aide financière de la Commune de Charnay-lès-Mâcon pour la production du film de fiction *Les Gendarmes*, en partie réalisé sur le territoire de la commune et valorisant l'image de celle-ci.

La subvention demandée est d'un montant de 30 000 euros, soit 0,4 % du budget total prévisionnel, tel que présenté dans le projet de financement annexé à la présente délibération, et faisant état d'un budget total pour la production et la réalisation du film de 7.575.051 € HT.

Compte tenu que le scénario du film fait explicitement référence à la commune de Charnay-lès-Mâcon et compte tenu de sa compétence culturelle « soutien à l'activité audiovisuelle et cinématographique » de l'article 1111-4 du CGCT, la commune souhaite répondre favorablement à la demande.

La subvention sera versée sur production du compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. En contrepartie, la Commune devra apparaître en tant que partenaire financier du film. En conséquence, la société devra mentionner au générique de début et de fin du film : « avec le soutien de la ville de Charnay-lès-Mâcon ».

Il est précisé que les aides qui sont accordées par la Commune s'inscrivent dans le cadre du règlement (UE) n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 de la Commission européenne relatif aux aides de minimis.

Les aides versées à des sociétés de production audiovisuelle et cinématographique constituent en effet des aides économiques au sens des dispositions de l'article L.1511-2 du CGCT. Il ne s'agit en l'espèce pas d'obligation d'intervention complémentaire à celle de la Région, ou de l'Etat, mais d'une aide autonome, sur confirmation de ces deux parties.

Il est ainsi proposé au Conseil de délibérer sur l'octroi de cette subvention, selon les termes indiqués ici et précisés dans la convention annexée.

Délibération

VU le droit de l'Union Européenne notamment le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-2 et L.1111-4,

VU l'avis favorable des Commission Réunies en date du 17 septembre 2025,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après intervention de M. PETIT et de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de partenariat entre la société BAMBOO Editions et la Commune telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE le versement de la subvention de 30 000 euros telle que prévue ci-dessus dans le cadre de la réalisation du film *Les Gendarmes*.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

